

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2023.00396

**TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ET DE PROLONGATION
DU RESEAU D'EAUX USEES DU BOULEVARD
RAOUL DUVAL SUR SON VERSANT CHAUVETIERE
SUR LA COMMUNE DE SAINT-ETIENNE -
MARCHE CONCLU AVEC SMTP**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L 5211-10 du code général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R2123-1 1° et R2123-4 du Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2023.00064 en date du 23 février 2023 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Hervé REYNAUD, dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT la consultation relative aux travaux de renouvellement et de prolongation du réseau d'eaux usées du boulevard Raoul Duval sur son versant Chauvetière sur la commune de Saint-Etienne, organisée par Saint-Etienne Métropole du 12/09/2022 au 12/10/2022 à 12h00 ayant fait l'objet d'une publicité sur le site internet de la collectivité et L'Essor – Affiches – Format Intégral,

CONSIDERANT que les offres remises par les prestataires suivants :

- FAURIE SAS, La Pérolière, 42350 La Talaudière,
- SOCIETE MONTBRISONNAISE (SMTP), 11 boulevard des Entreprises, ZI de Vaure, 42600 Montbrison,
- SOCIETE DE DEVELOPEMENT ET DE REALISATION DE TRAVAUX PUBLICS (SDRTP), ZA Aulagny 1, 220 rue de la Cumine, 43290 Montregard,
- SADE CGTH, 2855 route du Haut Beaujolais, 42840 Montmagny,
- TREMA, 1 le Crouzet, 43140 Saint-Didier-en-Velay,
- CHOLTON SAS, 197 ancien canal de la Madeleine, 69440 Chabanière,
- LES TRAVAUX PUBLICS DU JAREZ (TPJ), 66 route au Crêt de l'œillet, 42152 L'Horme,
- EUROVIA DALA Agence LMTP, ZI Molina de La Chazotte, 8 rue du Puits Lacroix, 42650 Saint-Jean-Bonnefonds,

sont conformes,

CONSIDERANT que les offres ont été jugées au regard des critères énoncés au règlement de la consultation, à savoir : le prix des prestations pondéré à 50 % et la valeur technique pondérée à 50 %,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse que l'offre proposée par SMTP est économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1

Un marché est conclu avec SMTP, sise 11 boulevard des Entreprises, ZI de Vaure, 42600 Montbrison, Siret n° 887 250 439 00049, relatif aux travaux de renouvellement et de prolongation du réseau d'eaux usées du boulevard Raoul Duval sur son versant Chauvetière sur la commune de Saint-Etienne.

RECU EN PREFECTURE

Le 05 mai 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20230414-C202300396ID

Date de mise en ligne : 05 mai 2023

ARTICLE 2

Le délai d'exécution est de 11 semaines non compris la période de préparation de 12 semaines.

L'exécution du marché débute à compter de la date fixée par ordre de service. L'exécution des travaux, y compris de la phase de préparation, débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

ARTICLE 3

Le marché est traité à prix global et forfaitaire et à des prix unitaires. Les prix du marché sont révisables. Le montant du marché est de 211 322,00 € HT.

ARTICLE 4

La dépense correspondante sera imputée au budget annexe assainissement – section Investissement – 2014 VSE 60492.

ARTICLE 5

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 6

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 05/05/2023
Pour Le Président, par délégation,
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD